

NOUVEAU

JOURNÉE D'ACTUALITÉ



Réforme des Scrutins locaux et Acte III de la Décentralisation

Par **Philippe PETIT**, Docteur en Droit Public, Avocat au Barreau de Lyon,
Fondateur du CABINET Philippe PETIT et Associés,

Anne GARDERE, Docteur en Droit Public, Avocat au Barreau de Lyon
et **Guillaume DUMAS**, Avocat au Barreau de Lyon

 **Programmation 2013**

Durée : 1 jour

Paris : 10/09 • 01/10 • 21/11

Lyon : 18/12

Pointe-à-Pitre : 04/12

St-Denis de la Réunion : 07/11

Infos pratiques

Tél. : 04 76 65 61 00

Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : formation@territorial.fr

- Connaître et maîtriser la nouvelle réglementation sur les scrutins locaux
- Décrypter l'Acte III de la décentralisation
- Mettre en pratique les connaissances acquises



Avec votre inscription

- + Le déjeuner et les pauses
- + **Offert** un abonnement à *La Lettre du cadre territorial*





- Paris :**
 10/09 01/10
 21/11
- Lyon :**
 18/12
- Pointe-à-Pitre :**
 04/12
- St-Denis de la Réunion :**
 07/11

Détail de la formation

▶ 09h00

Accueil café

▶ 9h30 - 12h30

EPCI à fiscalité propre : nouvelles règles de représentation et d'élections

Quelle représentation en 2014 ?

- La composition du Conseil Communautaire
- La composition du Bureau

Comment seront élus les conseillers communautaires et les membres du Bureau en Mars 2014 ?

- Les communes de moins de 1000 habitants
- Les communes de 1000 habitants ou plus
- L'introduction de la parité

La limitation du nombre de mandats

- Interdiction de cumuler mandat parlementaire et mandat d'exécutif local
- Une échéance repoussée à 2017 ?

Les premières décisions incontournables des nouvelles équipes

Une séance d'installation à préparer :

- L'avant-séance d'installation ou l'expédition des affaires courantes
- La séance d'installation proprement dite (Convocation, ordre du jour, présidence, élection du Président, détermination du nombre de Vice-Présidents, élection des membres du bureau...)

Des premières décisions à ne pas oublier :

- Les délégations (d'attribution, de fonction, de signature)
- Les représentants des EPCI dans les organismes extérieurs
- Les indemnités, le droit à la formation
- Le règlement intérieur et les droits de l'opposition
- Le volet budgétaire et les décisions modificatives

▶ 12h30 - 14h00

Déjeuner offert

▶ 14h00 - 17h00

Un acte III de la décentralisation en 3 scènes : un nouveau paysage administratif institutionnel ?

Acte III, scène 1 : le projet de loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

- La conférence territoriale de l'action publique
- **Le nouveau statut des Métropoles :**
Les métropoles de droit commun : EPCI à fiscalité propre
Des métropoles à statut particulier pour Paris, Lyon, Marseille
- Les «dispositions diverses» visant les EPCI (les personnels, la mutualisation, les pouvoirs de police des Présidents des EPCI FP...)

Acte III, scène 2 : le projet de loi de mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et de promotion de l'égalité des territoires

- La Région : le chef de file du développement économique
- Le Département : le chef de file de la solidarité territoriale

Acte III, scène 3 : le projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale

- Le Haut Conseil des Territoires
- Le renforcement de l'intégration communautaire via les compétences des EPCI FP
- La démocratisation et la transparence

▶ 17h00

Fin des travaux

Objectifs

- Connaître et maîtriser la nouvelle réglementation sur les scrutins locaux
- Décrypter l'Acte III de la décentralisation
- Mettre en pratique les connaissances acquises

POUR ALLER PLUS LOIN :

- Coursus métier certifiant **Dirigeant d'EPCI**
- Coursus métier certifiant **Responsable service population**
- Cycle **Droit électoral**

<http://formation.territorial.fr>

Infos pratiques

Tél. : 04 76 65 61 00

Fax : 04 76 65 79 98

E-mail : formation@territorial.fr

 Retrouver l'intégralité des formations sur <http://formation.territorial.fr>

Fiche d'inscription* à retourner par fax au 04 76 65 79 98

Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

E-mail (obligatoire) :

Collectivité territoriale de rattachement :

Nom de la collectivité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente applicables aux formations (disponibles dans notre catalogue et sur notre site Internet <http://formation.territorial.fr>) et les accepter sans réserve.

RÉF. ET-ADM13167_JA

Tarifs HT :

| | |
|--|-----------------------------------|
| Associations, communes et EPCI < 10 000 hab. | <input type="checkbox"/> 350 € HT |
| Communes et EPCI de 10 001 à 40 000 hab. | <input type="checkbox"/> 570 € HT |
| Communes et EPCI de 40 001 à 80 000 hab. | <input type="checkbox"/> 670 € HT |
| Communes et EPCI de 80 001 à 150 000 hab. | <input type="checkbox"/> 770 € HT |
| Communes et EPCI > 150 000 hab. et conseils généraux/régionaux + entreprises privées | <input type="checkbox"/> 790 € HT |
| Autres (État...) | <input type="checkbox"/> 570 € HT |

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité